## Décryptages utiles sur la fin de vie, en France et en Suisse

FAUT-IL LÉGALISER L'EUTHANASIE? de Luc Ferry et Axel Khan Éd. Odile Jacob, 144 p., 11,90 €

Alors que des sénateurs vont débattre, en janvier, d'une pro-position de loi légalisant l'eutha-nasie en France, Luc Ferry, phi-losophe et Axel Khan, médecin, conjuguent leurs plumes pour défendre une société qui s'en tient, au contraire, à l'interdit de tuer. La force de ce petit ouvrage ne tient pas seulement à la clarté de leur style ou à la finesse de leurs analyses; mais aussi, paradoxalement, à la place faite aux partisans de l'aide ac-tive à mourir. Autrement dit, ce livre résolument engagé contre la légalisation de l'euthanasie en la légalisation de l'euthanasie en France ne craint pas d'ouvrir ses pages aux arguments de la partie adverse. Dès le premier chapitre, Luc Ferry tient ainsi à rappeler que l'utilitarisme anglais, en tête de la lutte pour l'euthanasie, «traduit une authentique vision du monde», loin de se

confiner à «une doctrine glo-rifiant l'égoïsme et la poursuite des intérêts privés». Il donne le ton. Pas question pour lui de caricaturer l'action de certains groupes, comme l'association pour le droit à mourir dans la dignité (ADMD); ni de passer sous silence de réelles interrogations, comme l'agonie de malades vis-à-vis desquels la loi malades vis-à-vis desquels la loi Leonetti préconise l'administration de sédatifs et la suppression de l'hydratation, plutôt qu'une mort par injection létale. À cet égard, le choix de l'interview d'Axel Khan, dans le deuxième chapitre, est efficace, puisqu'il donne lieu à un échange d'arguments contradictoires. Le troisième chapitre, enfin, remet en perspective la législation française et décrypte, de façon courte et pédagogique, deux visions du monde, celle des pro- et des anti-euthanasie. Un outil intéressant pour qui veut aller plus loin que le traitement trop souvent superficiel de ce débat complexe.

L'INCITATION
ET L'AIDE AU SUICIDE,
LE «MODÈLE» SUISSE
ET LA SITUATION FRANÇAISE
de Michel Salamolard,
postface de Jean Leonetti
Ed. Saint-Augustin, 119 p., 12 €

Autre pays, autres mœurs. En Suisse, l'aide au suicide, interdite en France, est tolérée au point que des associations comme Exit ou Dignitas se sont créées à cet effet (lire La Croix du 8 novembre 2010). Alors que le gouvernement helvétique souhaite réformer son code pénal pour lutter contre «le tourisme de la mort» – un nombre croissant d'étrangers vient en Suisse pour «bénéficier» d'un suicide assisté – le livre du P. Michel Salamolard, prêtre du diocèse de Sion, donne des clés pour comprendre ce qui se joe la nos frontières Lè acorse i le lact nos frontières. Là encore, il s'agit d'un livre engagé mais pédago-gique, qui détaille notamment les avant-projets de loi du gouvernement.

MARINE LAMOUREUX